



Le plan de match familial : Se préparer à prendre soin de ses parents vieillissants

De nos jours, alors que la population vieillit et que les Canadiens mènent une vie active plus longtemps, la gestion des besoins des parents vieillissants devient une responsabilité grandissante pour de nombreuses familles.

Bien que ce soit difficile à accepter, nos parents vieillissent et auront vraisemblablement besoin d'un certain niveau de soutien au cours des années à venir. Que ce soit pour se rendre à un rendez-vous médical, faire leurs tâches ménagères ou recevoir des soins personnels, nos parents peuvent avoir besoin de nous, et nous voulons être préparés pour les aider.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à parler de cette période où vous aurez à prodiguer des soins, et à la planifier. Prévoir clairement les attentes peut aider à la fois les parents vieillissants et les enfants adultes, en apaisant les inquiétudes émotives, physiques et financières, et en s'assurant que tout le monde est en mesure de gérer les changements soudains ou inattendus.

Créer votre plan de match familial

Un « plan de match familial » constitue un outil précieux pour vous aider à connaître les attentes de vos parents, à préparer les documents et à élaborer un plan d'action pour respecter leurs volontés. Si vos parents devaient avoir besoin d'aide pour prendre des décisions en matière de finances ou de soins, cet outil peut contribuer à réduire le stress et aider les membres de la famille à travailler ensemble pour soutenir leurs parents vieillissants.



de tous les Canadiens préoccupent de **l'aide que requiert la gestion des finances** de ses parents âgés.

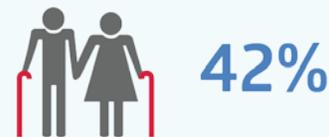
Voici quelques conseils pour vous aider à créer votre plan de match familial :

1. Discuter

Pour plusieurs, parler de soins avancés peut être un sujet délicat. En abordant le sujet de manière informelle – comme tout autre sujet de conversation habituel –, vous pouvez aider vos parents à se sentir à l'aise pour poser des questions et communiquer leurs attentes en matière de soins personnels et de finances.

- Recherchez des indices pour amorcer une conversation – vos parents ont peut-être déjà exprimé quelques-unes de leurs réflexions sur le fait de vieillir.
- Le fait de demander à vos parents des conseils au sujet de votre propre testament ou plan de retraite, de la maladie ou du décès d'un être cher peut aider à amorcer un dialogue.
- Parlez à vos parents de la façon de reconnaître l'arnaque, la fraude ou l'abus de nature financière, et de se protéger contre ceux-ci.

Soyez attentifs aux signes d'embarras et essayez de ne pas insister si vos parents se sentent mal à l'aise. Des



de tous les Canadiens craignent de **perdre leur indépendance** en raison d'une maladie ou du vieillissement.



s'inquiètent de **devenir un fardeau** pour leurs proches.

conversations informelles en famille peuvent s'avérer un excellent moyen d'établir la communication et d'aborder le sujet.

2. Examiner les options en matière de soins et de finances

Le fait d'avoir un plan en place pour la prestation de soins et les finances peut aider à minimiser les coûts imprévus et contribue à préparer les membres de la famille à gérer les affaires des parents au cas où ces derniers deviendraient incapables de le faire eux-mêmes.

En comprenant la situation financière actuelle de vos parents et les plans qu'ils ont peut-être déjà faits, vous et vos parents pourrez évaluer les options pour les soins aux aînés, les conditions de logement et tout autre soutien nécessaire. Il y a de fortes chances que vos parents veuillent vivre dans leur maison le plus longtemps possible ou vivre avec un membre de la famille, et le coût des soins aux aînés varie grandement si les soins sont prodigués à domicile ou dans un centre de soins de longue durée.

Si vous envisagez qu'un de vos parents vive chez vous, soyez réaliste au sujet de votre propre capacité à fournir des soins aujourd'hui et dans le futur. Il est important de trouver le bon équilibre travail-vie personnelle – surtout pour ceux qui ont encore de jeunes enfants – et de tenir compte des répercussions que peut avoir le fait de prendre soin d'un parent sur sa propre famille et ses finances personnelles. Explorez les avantages sociaux offerts par l'employeur pour les congés d'aide aux proches, ou le partage des responsabilités avec les autres membres de la famille. Le gouvernement offre également plusieurs avantages ou mesures fiscales pour aider les Canadiens à faire face aux coûts financiers liés à l'aide aux proches, notamment concernant des rénovations domiciliaires visant à rendre votre maison plus sûre pour un parent vieillissant.

Aidez vos parents à examiner de plus près les frais afférents aux conditions de logement futures, aux activités sociales et au transport, le cas échéant. En offrant d'explorer les options et de faire des recherches à propos des coûts, vous pouvez rassurer vos parents et les aider à faire les meilleurs choix.

3. Dresser une liste des principaux renseignements à avoir sous la main

Se préparer à l'imprévu est essentiel pour éviter aux familles du stress et des coûts inutiles en cas de situation d'urgence inattendue, ou si un parent devient incapable de prendre ses propres décisions concernant ses finances et sa santé en raison de son âge avancé, d'une



de Canadiens ayant un parent âgé de 65 ans et plus affirment **qu'il est important pour les parents de discuter** de la gestion de leurs finances s'ils deviennent incapables d'en prendre soin.

maladie ou d'une invalidité.

- Déterminez si vos parents ont désigné un mandataire (par procuration) pour gérer leurs affaires financières et les décisions en matière de soins de santé, ou offrez-leur de trouver un conseiller juridique pour le faire.
- Demandez à vos parents où trouver les documents juridiques importants, y compris la procuration, l'acte notarié, le testament, les polices d'assurance, ainsi qu'une liste de tous les actifs financiers, afin que les principaux documents soient repérés facilement en cas d'urgence.
- Demandez à vos parents de préparer une liste des noms et des coordonnées des personnes-ressources qui peuvent les aider à répondre à leurs besoins pendant leur vieillesse (p. ex. médecin de famille, médecins spécialistes, dentiste, pharmacien, assureur, travailleur social, chef spirituel, conseiller financier).

4. Comprendre les répercussions d'une propriété conjointe avec des enfants adultes

Même si la propriété conjointe des actifs financiers peut être un moyen simple de cogérer les finances des parents si ces derniers ne sont pas en mesure de les gérer de façon autonome, il faut penser aux répercussions fiscales que peut entraîner la propriété conjointe d'actifs, les demandes de créanciers ou les réclamations fondées en droit sur les actifs communs, ou les conflits familiaux pouvant en résulter. Pour évaluer si la propriété conjointe est la bonne décision pour votre famille, discutez des répercussions fiscales et légales avec un conseiller professionnel.

Soutenir des parents vieillissants pendant leur vieillesse peut être une expérience enrichissante pour les familles. En prenant des mesures afin de bien connaître les attentes et les coûts, vous et vos parents pouvez mieux vivre la transition vers la prise en charge future des soins.



73 % de Canadiens ayant un parent de 65 ans ou plus estiment qu'il **revient à leurs parents d'amorcer la conversation** et de donner des directives sur la façon dont ils aimeraient que leurs affaires financières soient gérées.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des ressources, visitez notre centre de conseils sur le site CIBC.com :

- [Renseignements essentiels sur le plan successoral](#)
- [Comprendre les procurations et comptes conjoints](#)

Communiquez avec votre spécialiste en services financiers, Service Impérial CIBC^{MD}
| Appelez au 1 888 839-7298

Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.



Source: Sondage CIBC sur les parents âgés 2017.

Le présent article se fonde sur des renseignements que la CIBC juge pertinents à la date indiquée au début de l'article. Les produits et services bancaires sont fournis par la CIBC. Les produits et services de placement sont offerts par Placements CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels du Canada, ou par Services Investisseurs CIBC inc., une filiale de la CIBC et membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants. La Banque CIBC, ses sociétés affiliées et ses représentants ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions. La Banque CIBC, ses sociétés affiliées et ses représentants ne sont pas responsables de fournir des renseignements à jour ou modifiés. Cet article a été conçu dans le but de donner des renseignements généraux seulement et ne doit pas être interprété comme étant un avis spécifique convenable pour des clients. Étant donné que la prise en considération de circonstances particulières ou d'événements actuels est essentielle, quiconque désireux d'agir en vertu des renseignements fournis dans cet article doit consulter son conseiller CIBC. Certains articles peuvent traiter d'enjeux fiscaux ou légaux, ou d'assurances. Pour obtenir des conseils relatifs à votre situation, veuillez consulter un fiscaliste, un conseiller juridique ou un professionnel en assurances. Tous les renvois présents dans cet article et liés à la fiscalité canadienne se fondent sur les lois fiscales fédérales seulement, à moins d'indication contraire. Les lois fiscales provinciales peuvent également s'appliquer, mais peuvent être différentes des lois fiscales fédérales.

La conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. », ainsi que la conception graphique de Service impérial CIBC, sont des marques de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités affiliées.